



Groupement Equestre de France et d'Ailleurs
1119 route du Roccas
06380 SOSPEL
contact@gefa-asso.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

DE L'ASSOCIATION GEFA

(GROUPEMENT EQUESTRE DE FRANCE ET D'AILLEURS)

Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes anticipés par Internet : 18



ORDRE DU JOUR

- ❖ OUVERTURE
- ❖ APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
- ❖ VOTE SUR LE BUDGET PREVISIONNEL
- ❖ APPROBATION DU RAPPORT MORAL
- ❖ APPROBATION DES PROJETS DE L'ASSOCIATION
- ❖ QUESTION SUR LE MONTANT DE LA COTISATION
- ❖ QUESTION SUR L'INTERET DU GEFA DE DELIVRER DES LICENCES
- ❖ QUESTIONS DIVERSES



Le 4 juin 2021, les membres de l'association GEFA (Groupement Equestre De France Et D'ailleurs) se sont réunis en visioconférence (Zoom), dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire, sur convocation du président datée du 26 mai 2021. Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- Comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- Budget prévisionnel 2021
- Rapport moral 2020-2021
- Projets du GEFA pour la période de juin 2021 à juin 2022

L'Assemblée est présidée par Mme Sophie DERRIDA, présidente de l'association.
Elle est assistée d'une secrétaire de séance, Mme LECOURTOIS Marjorie, secrétaire de l'association.

La séance est ouverte à 20H00.



OUVERTURE

Mme Sophie DERRIDA, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée. Elle présente les membres du bureau : Madame Anja Denysiuk, trésorière et Madame Marjorie Lecourtois, secrétaire.

Carole Thomas et Clothilde Andrès proposent leur aide pour aider les membres dans l'utilisation de Zoom.

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Présenté par Anja Denysiuk, trésorière

Document en annexe 1

Après avoir détaillé le document, Anja explique que les 50€ de dépenses en « Divers » sont en réalité un placement exigé par la banque lors de l'ouverture du compte.

Des membres demandent quelle est notre banque. La trésorière répond qu'il s'agit du Crédit Agricole.

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

VOTE SUR LE BUDGET PREVISIONNEL

Présenté par Anja Denysiuk, trésorière

Document en annexe 2

Le budget prévisionnel est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Présenté par Sophie Derrida, présidente

Document en annexe 3

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

APPROBATION DES PROJETS DE L'ASSOCIATION

Présenté par Sophie Derrida, présidente

Document en annexe 4

Les projets de l'association sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

QUESTION SUR LE MONTANT DE LA COTISATION

La question a été posée d'augmenter ou non la cotisation au 1^{er} janvier 2022. Les participants pensent qu'une augmentation à 10€ serait un frein au développement de l'association : des familles avec plusieurs enfants auront moins de difficultés à adhérer si la cotisation reste à 5€ plutôt qu'à 10€. Pour les familles plus aisées, les besoins de développement (comme faire intervenir des prestataires en communication par exemple) peuvent être de bons arguments pour motiver le don. Ce point sera voté en conseil d'administration.

QUESTION SUR L'INTERET DU GEFA DE DELIVRER DES LICENCES

Le GEFA a été sollicité plusieurs fois pour l'achat de licences. Les participants ont évoqué soit la vente de licences existantes (licence fédérale, FREF,...), soit de proposer une licence propre à l'association. Ce sujet sera à travailler dans la commission de la défense des droits des cavaliers.

QUESTIONS DIVERSES

- *Comment créer un lien entre les adhérents à travers le pays ?*

Les adhérents de l'association sont répartis à travers toute la France. Afin qu'ils puissent se mettre en relation région par région, ce qui pourra permettre un travail en binôme, il est évoqué la mise en place d'une carte des adhérents par exemple, à minima d'un répertoire. La commission des cavaliers devra mettre cela en place très rapidement en prenant en compte l'obligation de sécurité des données individuelles.

- *Travail sur la retraite des chevaux*

Il est désormais essentiel de mettre en place rapidement la commission de défense des équidés et la commission des cavaliers.

Pour avancer sur le sujet de la retraite des chevaux, les participants ont échangé sur le besoin de coopérer avec les associations de sauvetage / refuges afin de comprendre comment elles fonctionnent, voir avec elles ce que le GEFA pourrait leur apporter afin de travailler sur un projet au niveau national de la prise en compte de la retraite des chevaux. Il faudrait prendre contact avec l'IFCE qui dispose probablement de documentation sur les modalités de retraite des équidés.

- *Le GEFA et les gérants de structure*

Dominique R. souligne qu'il est essentiel de construire le discours du GEFA afin de présenter aux gérants les solutions que l'on pourrait leur apporter. Il faut donc d'abord recenser leurs besoins, et leur montrer que nous sommes là pour tenter d'améliorer leur condition et non les freiner.

- *Comment le GEFA peut-il se faire aider pour développer sa communication*

Le GEFA a réellement besoin d'un support extérieur pour l'aider à construire son image. Mais le peu de moyens lui interdit de faire appel à un quelconque prestataire en communication. Il existe des plateformes pour recruter des bénévoles, sur lesquelles il serait peut-être judicieux de recruter un profil de Community manager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

La Présidente de séance
Sophie DERRIDA



La Secrétaire de séance
Marjorie LECOURTOIS





Groupement Equestre de France et d'Ailleurs
1119 route du Roccas
06380 SOSPEL
contact@gefa-asso.com

Le GEFA remercie

Céline, Sabrina, Stéphanie, Isabelle C, les modérateurs des groupes Facebook;

Laetitia pour son aide dans la conception du règlement intérieur et son oeil avisé dans la lecture des statuts de l'association ;

Sophie et Ludivine, pour leur relecture des statuts ;

Guillaume et Robin pour la conception du site internet ;

Jean-Pierre, pour sa disponibilité dans les explications du fonctionnement de la fédération ;

Laurence, pour ses dessins, son soutien et ses explications dans l'évolution d'une association ;

Martine, Muriel, Dominique, Valentine, Marie-Thérèse, Claire, Pascal, Elisabeth, Mathilde,

Sabrina, Victoria, Olivia, Anne-Lyse, Aurélie, pour leur participation aux premières commissions;

Tous ceux présents à l'AG du 4 juin 2021;

Tous ceux qui par leur message ont contribué à nous donner l'envie de continuer à nous mobiliser pour défendre les droits des cavaliers, pratiquants, amoureux et professionnels du monde du cheval ...

Rapport moral 2020-2021



Groupement Equestre de France et d'Ailleurs
1119 route du Roccas
06380 SOSPEL
Tél : 06 60 68 76 97
contact@gefa-asso.com
www.gefa-asso.com

Association Loi de 1901 N° W06201424

RAPPORT MORAL DE MARS A DECEMBRE 2020

MARS – MAI 2020 : HISTOIRE DE LA NAISSANCE DE L'ASSOCIATION

En mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a engendré la mise en place de nombreuses mesures restrictives pour la population française, rendant la gestion du bien-être des équidés difficile : les cavaliers, propriétaires, professionnels du monde de l'équitation ont été interdits d'accès aux équidés pendant plusieurs semaines, et ceux devant se déplacer dans des pâturages « éloignés » risquaient une amende au moindre déplacement...

Face à cette situation inédite, Sophie Derrida, propriétaire de chevaux vivant dans le sud de la France, a créé un groupe Facebook afin de permettre aux cavaliers, propriétaires, dirigeants de structure, grooms, palefreniers, juges, administratifs, d'échanger courtoisement sur les conséquences du confinement : détresse psychologique liée à la séparation, inquiétudes des gérants quant à la gestion de la cavalerie, pertes financières etc. Le groupe Facebook **“Cavaliers, propriétaires, période de confinement”** est né le 17 mars 2020.

Groupe Facebook “Cavaliers, propriétaires, période de confinement”
> 2 400 membres



En parallèle, Marjorie Lecourtois, propriétaire de chevaux hébergés en centre équestre en Normandie, a ouvert une pétition “Contre l'interdiction d'accès aux clubs des propriétaires équins” sur Change.org (signée par 17 766 personnes) ayant pour objectif de rallier les propriétaires, cavaliers, gérants de structures et d'obtenir du gouvernement une autorisation rapide d'accès contrôlé aux structures. En lien avec cette pétition est né le groupe Facebook **“Conséquences du confinement sur propriétaires d'équidés, structures...”**

Groupe Facebook “Conséquences du confinement sur propriétaires d'équidés, structures...”
> 3 800 membres



Le 13 avril 2020, la page **GEFA : Groupement Equestre de France et d'Ailleurs** a été créée, en lien avec les deux groupes GEFA.



Les administratrices des deux groupes ont fait connaissance virtuellement, et une réflexion commune lors des échanges sur les groupes Facebook, avec les modérateurs et avec certains des 6000 adhérents, a permis d'envisager la création d'une association, car :

- Pendant toute cette première période de pandémie, la Fédération Française d'Équitation, représentant le ministère des sports et de l'agriculture auprès de ses 650 000 licenciés et gérants (pour environ 2,2 millions de cavaliers en France) n'a eu de cesse d'interpréter les textes et communiqués officiels, s'opposant parfois même à eux;
- Les cavaliers licenciés ou non, démunis et cherchant l'information, se sont tournés en premier lieu vers la FFE et ont pris conscience que cette dernière ne se préoccupait que de la survie des structures, sans prendre en considération les demandes de ses licenciés, considérés comme de simples consommateurs.

En réalité, la FFE n'a pas pour objet, dans ses statuts, de défendre l'ensemble des cavaliers licenciés. Il y a donc là un vide à combler afin d'être enfin considérés, et la seule façon d'exister passe par l'obtention d'un statut légal, qui est celui de la création d'une association.

Le Groupement Équestre de France et d'Ailleurs -GEFA- a dans ses statuts pour objet :

- De représenter, et de défendre les droits et les devoirs des cavaliers, pratiquants, propriétaires, enseignants et professionnels ayant un rapport avec le monde du cheval, à titre individuel ou collectif ;
- de défendre les droits des équidés.

Les statuts de l'association sont sur notre site <http://gefa-asso.com> => [Pourquoi le GEFA => découvrir l'association GEFA](#)

MARS 2020- MAI 2020 : PREMIER CONFINEMENT

À la faveur de cette situation nouvelle, de nombreuses personnes ont pris conscience que le cheval n'était pas qu'un simple bien de consommation, qu'il était temps de faire entendre la voix collective de ceux qui sont considérés par la fédération et d'autres associations, syndicats et groupements, avant tout comme des consommateurs, qu'il était temps de repenser le statut du cavalier en France.

L'année 2020 a été un enchaînement de confinements, déconfinements, mesures de déplacement plus ou moins restrictives rendant l'accès aux équidés, leur déplacement, la prise en charge de leurs soins etc, parfois complexes.

Avant la création de l'association le 14 mai 2020, de nombreuses personnes se sont mobilisées pour faire entendre leur incompréhension et demander l'accès à leur(s) équidé(s).

Le GEFA a :

- créé des trames pour que les membres de nos groupes Facebook puissent écrire aux ministres, aux préfets, au président et à la FFE. Ce qui avait fait dire au président de la FFE, suite aux nombreux courriers envoyés par les propriétaires, qu'il n'allait pas « se laisser em... par les mémères à Pompon ».
- interpellé par mail, la ministre des Sports et le ministre de l'Agriculture.

Les trames se trouvent dans nos groupes Facebook, en haut à droite de la page, sous la rubrique “Sujets”: [#Actions Menées Courriers](#) et/ou [#Courriers Envoyés Coordonnées](#)



Le 24 Avril 2020, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annonçait la possibilité pour les propriétaires de chevaux de se rendre à nouveau dans les centres équestres.

Les 24 et 25 avril plusieurs sondages ont été réalisés suite à l'annonce du ministre de l'Agriculture. Un premier sondage pour connaître le ressenti des gérants en rapport avec le confinement, et plusieurs sondages pour les propriétaires concernant l'ouverture des structures. Ils se trouvent sur les pages Facebook sous la rubrique "sujets dans ce groupe" #EnquêtesSondages publications du mois d'avril 2020.



Ces sondages ont mis en évidence :

➤ Sondage Google-form du 24 avril : "Enquête sur les gérants de structure et les conséquences du confinement":
96 réponses

- 53 % des structures fonctionnent avec une seule personne,
- 77% des gérants ont le temps de sortir les chevaux (paddock, pré, longe),
- 64% des gérants se déclarent fatigués,
- 62% des gérants se disent stressés ou angoissés,
- 6% des gérants se disent désespérés.
- 54% des gérants voient le retour des propriétaires comme un soulagement.
- 87 % des pensions deviennent la source principale des revenus, contre 31 % en temps normal.
- 85% des gérants n'ont pas demandé de coût supplémentaire pour assurer les soins pendant le confinement.

➤ Sondage Google-form du 25 avril : “Questionnaire sur l'ouverture des structures” adressé aux propriétaires :

1162 réponses

- 30,7% des propriétaires ont eu l'autorisation d'aller voir leur cheval.
- 9,5 % de propriétaires sont en attente de la décision de leur gérant.
- 59,8% des propriétaires n'ont pas eu l'autorisation d'aller voir leur cheval
- Pour les gérants qui n'ont pas souhaité ouvrir leur structure aux propriétaires :
- 64,5 % des gérants disent à leurs propriétaires qu'ils attendent une confirmation de la FFE pour ouvrir.
- 27,5% des gérants disent à leurs propriétaires qu'ils ont peur d'être sanctionnés.
- 8% des gérants disent à leurs propriétaires qu'ils n'ouvrent pas leur structure car ils ont peur d'attraper le virus.

➤ Sondage Facebook du 25 avril : “Avez-vous eu l'autorisation de rendre visite à votre cheval ?”

500 réponses

- 31 % des propriétaires ont eu l'autorisation d'aller voir leur cheval.
- 45 % de propriétaires sont en attente de la décision de leur gérant.
- 24 % des propriétaires n'ont pas eu l'autorisation d'aller voir leur cheval

➤ Sondage Facebook du 29 avril : “Avez-vous obtenu l'autorisation de votre gérant d'aller voir votre cheval ?”

437 réponses

- 63,9% des propriétaires ont eu l'autorisation d'aller voir leur cheval.
- 36,1% des propriétaires n'ont pas eu l'autorisation d'aller voir leur cheval

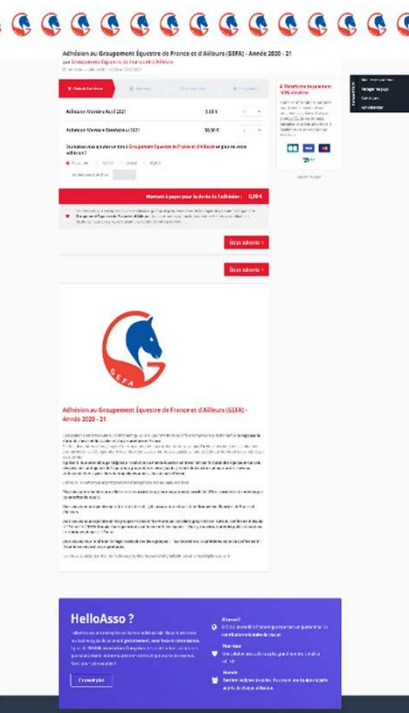
LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

14 MAI 2020 : STATUTS DU GEFA DEPOSES EN PREFECTURE

Une fois les statuts déposés en préfecture, le GEFA devient une association loi 1901, avec une représentation "institutionnelle" légale.

C'est grâce aux soutiens des modérateurs des groupes Facebook et à celui de nombreux adhérents aux deux groupes "privés", que l'association a pu voir le jour. Merci à Céline, Sabrina, Stephanie d'avoir été à nos côtés en tant que modérateurs.

Merci à Sophie et Ludivine pour leur relecture assidue des statuts.



15 MAI 2020 : INSCRIPTION SUR HELLO-ASSO

Grâce au site Hello-asso, le GEFA a pu percevoir les adhésions à l'association, dès le 15 mai 2020.

2 JUIN 2020 : CREATION DU SITE ET DE LA BOITE MAIL

Merci à Guillaume Valenti et à Robin d'avoir donné de leur temps et leur expertise dans la création du site gefa-asso.com et de l'adresse mail contact@gefa-asso.com.

Le travail de préparation a été long, et sans leur bonne volonté et leurs compétences, le GEFA n'aurait pas de site. L'objectif de l'année 2021 sera de développer nos moyens de communications, en les utilisant, plus précisément.

15 JUIN-16 JUILLET : TENTATIVE DE MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

À plusieurs reprises, à partir du mois de juin, nous avons essayé de mettre en place les commissions, sans succès... cf mails envoyés à nos adhérents à ce sujet...Ce sera l'objectif principal de l'année 2021, afin de pouvoir travailler en équipe, avec un conseil d'administration.

Sondage pour la participation et le choix des commissions

Boîte de réception x 2020 Communications aux adhérents /sondage x

GEFA Groupement Équestre de France <proprietaires.cavaliers@gmail.com> ven. 20 nov. 2020 13:47

À moi, cci : Adèle, cci : Aglae, cci : alexandra, cci : Alexandra, cci : Alexandre, cci : Alice, cci : Anaïs, cci : Anais, cci : André, cci : Anja, cci : Anne, cci : Anne, cci : Anne, cci : Anne-Laure, cci : Anne-Sophie, cci : Anny, cci : Audrey, cci : Audrey, cci : Aurelie

Chers adhérents,

Bienvenue aux nouveaux adhérents.

Vous trouverez ci-dessous un petit sondage concernant les commissions ou groupes de travail. Nous avons besoin que certains d'entre vous participent aux commissions pour réfléchir sur l'avenir de l'équitation de sport et de loisir, en France. Au niveau des droits et des devoirs des cavaliers, de notre place au sein des structures, de notre place au sein de la FFE ou hors FFE, au niveau des droits et des devoirs des professionnels. Mais aussi et surtout au niveau de la défense des droits des équidés.

Ceux qui y participeront, en donnant un peu de leur temps, devront réfléchir sur des thèmes en accord avec le bureau, dans le respect des statuts du GEFA. Vous pouvez le lire sur notre site gefa-asso.com. https://gefa-asso.com/wp-content/uploads/2020/06/association-gefa_constitutions-statuts.pdf

Le but de ce travail (qui pourra se faire en visio, au téléphone, en présence quand cela sera possible) est de faire avancer la réflexion et de pouvoir la présenter aux instances gouvernementales et fédérales. Car il est nécessaire que les cavaliers et les professionnels soient entendus, représentés, qu'ils aient leur place au sein de la FFE et /ou hors FFE, en partenariat avec d'autres associations.

Si nous voulons participer à l'évolution de l'équitation en France, pour les années à venir, nous devons prendre notre place maintenant, en nous mobilisant, en devenant visibles auprès de ceux qui font la politique fédérale, auprès des ministères des sports et de l'agriculture, auprès des autres associations qui regroupent les 1 400 000 cavalier, hors FFE.

Comment ? En créant les commissions, en travaillant sur les différents thèmes, en recherchant l'information, en montant des projets, et en fédérant un grand nombre de cavaliers. En étant sur le terrain, en fédérant les bonnes volontés...

Les élections à la présidence de la FFE vont se dérouler, dans les mois à venir. Il est donc important pour les cavaliers licenciés à la FFE de montrer que ceux-ci veulent avoir leur place, le droit d'être entendus au sein de la FFE.

Merci de répondre à ce rapide sondage. Nous vous contacterons rapidement pour mettre en place une réunion en visio et/ou au téléphone. Lors de cette réunion de présentation, nous parlerons des sujets prioritaires.

[Questionnaire pour les participants aux commissions](#)

Pour le GEFA,
Margot et Sophie

11 JUILLET 2020 : DEUX NOUVEAUX SONDAGES SUR LA SITUATION DES PROPRIETAIRES

Le 11 juillet, nos adhérents à l'association ont reçu un mail avec deux sondages. L'un concernant la situation des propriétaires, l'autre celle des gérants. Le 13 juillet 2020, ces deux sondages ont été publiés sur nos groupes Facebook.

➤ Enquête pour les cavaliers, les pratiquants, et les propriétaires :

Sondage Google-form : "Cavaliers, Pratiquants, Propriétaires où en êtes-vous ?"

361 réponses

▪ Dans quel état avez-vous retrouvé votre équidé ou les chevaux de votre club?

- 44% très bien,
- 28% bien,
- 19,9% "moins bien que ce que je l'avais laissé"
- 6,9 % mal
- 1,2% très mal : hospitalisation nécessaire.

▪ **Quand avez-vous pu retrouver votre équilibre ?**

- 25, 2 % à partir du 25 avril,
- 16,3% entre le 25 avril et le 11 mai 2020
- 50,7 % après le 11 mai.
- 7,8% autres.
-

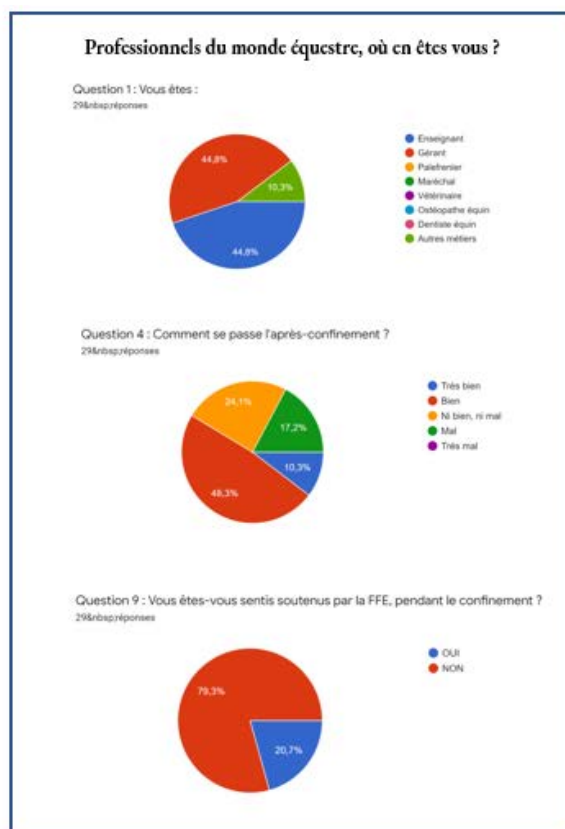
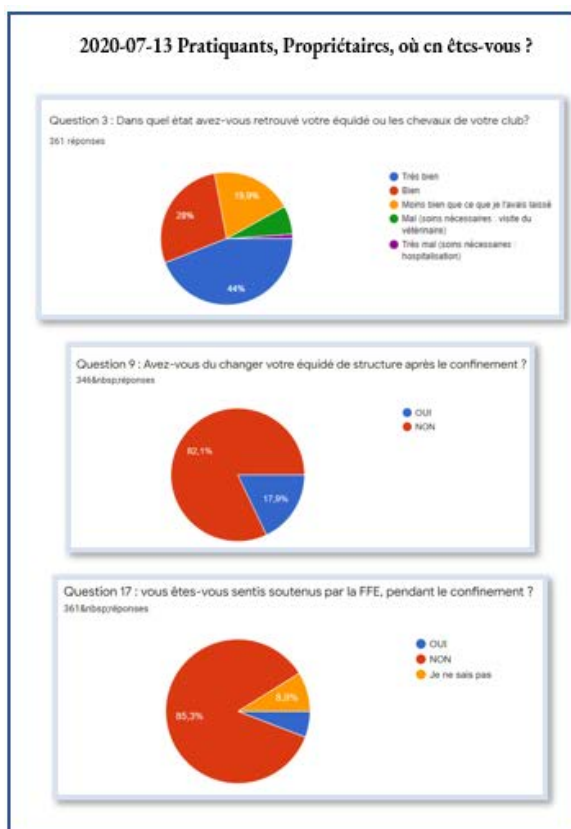
➤ **Enquête pour les enseignants, gérants et professionnels du monde équestre.**

Sondage Google-form : "Professionnels du monde équestre, où en êtes-vous ?"

29 réponses (44% gérants / 44% enseignants / 10,3% autres)

▪ **Comment s'est passé le confinement ?**

- 27,6% très bien,
- 17,2% bien,
- 41,4% ni bien, ni mal,
- 10,3% mal
- 3,4% très mal





MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

24 JUILLET 2020-24 SEPTEMBRE 2020 : MAIL ET RENDEZ-VOUS AUDIO AVEC UN CONSEILLER DU MINISTÈRE DES SPORTS

Le bureau du GEFA a sollicité un rendez-vous, le 24 juillet, auprès du Premier Ministre, du ministre des Sports et du ministre de l'Agriculture afin d'engager un dialogue et une réflexion pour l'avenir de la filière équine. Le ministère des Sports a répondu favorablement à cette demande et un entretien téléphonique a eu lieu le 24/09/2020 à 10H, permettant ainsi de présenter l'association, d'exprimer les nombreuses incohérences et injustices perçues lors de la mise en place des confinements, et surtout de faire-valoir la prise en compte des cavaliers et propriétaires en cas d'un prochain confinement, ainsi que la prise en compte du bien-être des équidés. Le GEFA se veut un lien entre les différentes organisations de la filière cheval

1ER SEPTEMBRE 2020 : PETITION POUR LES DROITS DES ÉQUIDÉS

Le GEFA s'engage pour **faire modifier le statut des équidés toujours considérés comme des "animaux de rente"**. Afin d'être entendu, le GEFA a mis en ligne une pétition pour porter auprès de nos élus, de notre fédération, et avec

d'autres associations la volonté de faire changer cet état de fait. Sans changement de statut, il sera difficile de sanctionner les coupables d'actes de cruauté, d'une peine dissuasive.

Que ferions-nous si ceux qui ont attaqué nos équidés s'en sortaient avec une peine non adaptée ? Protéger nos équidés, c'est aussi se battre pour qu'ils ne soient plus considérés comme de simples objets.

Actuellement, **cette pétition enregistre plus de 45000 signatures. Continuons !**

Pour signer et partager la pétition :

[Pétition pour une modification du statut des équidés de sport, de loisirs et d'élevage...](#)

mesopinions.com/petition/animaux/modification-statut-equides-sport-loisirs-elevage/102111

Accueil > Pétitions > Animaux > Pour une modification du statut des équidés de sport, de loisirs et d'élevage. Pour une modification de la Loi concernant les sanctions pour maltraitance sur équidés. Pour une réflexion commune sur l'amélioration de la vie et la retraite des équidés.

PÉTITION

POUR UNE MODIFICATION DU STATUT DES ÉQUIDÉS DE SPORT, DE LOISIRS ET D'ÉLEVAGE... POUR UNE MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LES SANCTIONS POUR MALTRAITANCE SUR ÉQUIDÉS. POUR UNE RÉFLEXION COMMUNE SUR L'AMÉLIORATION DE LA VIE ET LA RETRAITE DES ÉQUIDÉS.

45.507 signatures

Saisissez votre email

Pourquoi signez-vous ? (facultatif)

Oui, je veux suivre cette pétition et d'autres combats.

Non, cela ne m'intéresse pas.

Je signe

2 OCTOBRE 2020 : TEMPETE ALEX

Dans la nuit du 2 au 3 octobre, la Tempête Alex a créé de nombreux dégâts dans la vallée de la Roya et de la Vésubie dans les Alpes Maritimes, coupant de nombreux accès, faisant de nombreuses victimes et isolant résidents et animaux. Voisine de la catastrophe, Sophie s'est mobilisée avec d'autres bénévoles de la région, afin de parvenir à faire acheminer du foin aux particuliers et agriculteurs isolés, en difficultés pour nourrir leurs bêtes...

Dès la mi-octobre, plus de 55 tonnes de foin de Crau, ont été offertes par les producteurs du Comité de foin de Crau, (www.foindecrau.com) représenté par Didier Tronc. Ce furent deux mois intenses, durant lesquels le GEFA dut gérer la demande et la répartition des 55 tonnes de foin, à une trentaine de particuliers et une dizaine d'agriculteurs en "urgence", en quatre voyages, avec l'aide d'autres bénévoles. Aucun accès possible aux vallées, les routes étant toutes emportées, si ce n'est par la voie ferrée, elle-même gravement touchée. Des bénévoles connaissant les rouages de l'administration se sont battus pour pouvoir obtenir des wagons pour transporter le foin de Nice à St Dalmas de Tende. Pour rappel, ces deux vallées traumatisées sont sous la neige en hiver. Il était donc vital pour les animaux de faire acheminer le foin avant l'hiver.

2 Octobre 2020 : Tempête Alex (Alpes Maritimes) Aide aux animaux

1



Camion au départ de Saint Martin de Crau

3



Wagon (draisine) à l'arrivée à Saint Dalmas de Tende

- 55 tonnes de foin de Crau offertes par le comité de foin de Crau
- Acheminement de Nice à St Dalmas de Tende en train

2



Camion au déchargement à Nice



Déchargement du foin de Crau

4



29 OCTOBRE 2020- 15 DECEMBRE 2020 : SECOND CONFINEMENT

Le 29 octobre, à l'aube du second confinement, Julien de Normandie annonçait clairement que les propriétaires de chevaux pouvaient continuer à se déplacer auprès de leurs équidés.

La FFE communiquera à ce sujet uniquement le 10 Novembre, travaillant sur un protocole - entre le 29 octobre et le 10 novembre- avec les ministères, suite aux autorisations obtenues par les propriétaires. Elle proposera aux ministères un protocole permettant aussi et enfin (!) l'accès aux cavaliers non-propriétaires aux équidés de club.

Dès l'annonce de ce confinement, le GEFA a pris attache auprès du ministère des Sports, de la FFE, et a contacté l'ensemble des préfectures afin d'obtenir un écrit permettant aux propriétaires de se déplacer. Ils ont été mis à disposition sur la page Facebook GEFA- Groupement Équestre de France et d'Ailleurs- et envoyés par mail aux adhérents le demandant, afin de permettre à chacun de se déplacer avec un justificatif supplémentaire.

[#deuxiemeconfinement textesofficiels](#)

Plusieurs mails, concernant le deuxième confinement, ont été envoyés aux adhérents du GEFA du 29 octobre au 15 décembre 2020.

Le 20 novembre, un nouveau groupe Facebook réservé aux adhérents de l'association a été créé: [ADHERENTS DU GEFA](#). Seuls les adhérents peuvent y accéder. Il permet d'informer, plus précisément, les adhérents.

Un autre sondage concernant l'ouverture des structures lors du deuxième confinement, suite à l'annonce du ministre de l'agriculture, sera effectué le 31 octobre 2020 :

➤ **Sondage Google-form : "Nouveau sondage sur l'ouverture des structures aux propriétaires et aux cavaliers à partir du 1er Novembre" :**

▪ ***Pouvez vous aller voir votre cheval ?***

459 réponses

- 69,9% oui
- 30,1% non

➤ **Sondage Facebook : "Le 1er Novembre, pouvez-vous aller voir votre cheval ?"**

206 réponses

- 81,6% oui
- 18,4% non

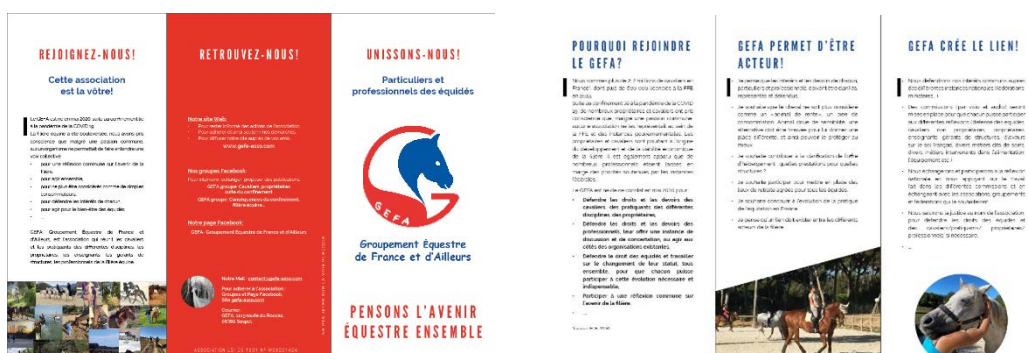
Sur Facebook : rubrique "sujets dans ce groupe" : [#EnquetesSondages](#)

BILAN MORAL DE JANVIER A MAI 2021

Début janvier les adhérents du GEFA ont reçu par mail le bilan de l'année 2020, avec les vœux.

DEBUT JANVIER : ARRIVEE DES FLYERS DANS LES BOITES AUX LETTRES

Après plusieurs semaines, les flyers ont pu être envoyés pour que chaque adhérent les remette en main propre à des cavaliers. L'idée est de faire connaître l'association. Merci à M organe et Sophie, qui ont donné leur avis sur le flyer.



FIN JANVIER/DEBUT FEVRIER 2021

- Une première réunion en visio a été organisée le 31 janvier 2021 avec des adhérents concernant les droits et devoirs des cavaliers et propriétaires.
- Une seconde réunion en visio a été organisée le 2 février 2021 pour discuter de la retraite des équidés.

Lors de ces deux réunions, les adhérents ont apporté des éléments de réflexion concrets. Merci à Olivia, Anne Lyse, Claire, Aurélie, Martine, Pascal, Elisabeth, Muriel, Valentine, Dominique, Marie-Thérèse, Mathilde, Sabrina, et Victoria.

FEVRIER 2021 : SONDAGE SUR LE DROIT DE VOTE DE TOUS LES LICENCIÉS

Pour le droit de vote de tous les licenciés à la Fédération Française d'Équitation ?

Le sondage sur le droit de vote a été diffusé en février.

- Sondage Google-form : "Pour le droit de vote de tous les licenciés à la Fédération Française d'Équitation ?"

207 réponses

91,8% oui

- Sondage Eval and Go : "Pour le droit de vote de tous les licenciés à la Fédération Française d'Équitation ?"

83 réponses

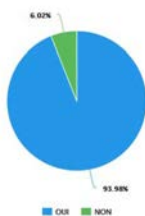
93,8% Oui



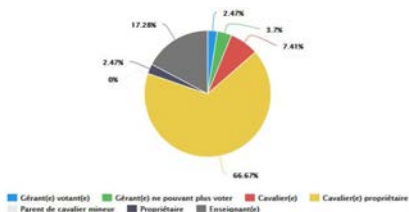
Sondage Google Form

Sondage Eval and Go

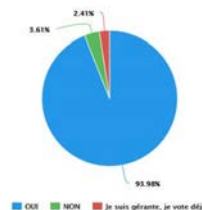
#	Question	Nb.	%
1	Êtes-vous licencié(e) à la FFE ?	83	100%
	OUI	78	93,98%
	NON	5	6,02%



#	Question	Nb.	%
2	Si vous êtes licencié(e), êtes-vous ?	81	100%
	Gérant(e) votant(e)	2	2,47%
	Gérant(e) ne pouvant plus voter	3	3,7%
	Cavalière	6	7,41%
	Cavalière propriétaire	54	66,67%
	Parent de cavalier mineur	0	0%
	Propriétaire	2	2,47%
	Enseignant(e)	14	17,28%



#	Question	Nb.	%
1	Souhaitez-vous pouvoir participer aux votes au sein de la FFE ?	83	100%
	OUI	78	93,98%
	NON	3	3,61%
	Je suis gérant(e), je vote déjà	2	2,41%



#	Question	Texte
4	Si vous n'êtes pas ou plus licencié(e) à la FFE, où avez-vous pris votre licence ?	<ul style="list-style-type: none"> - O907242 - je n'ai pas encore repris ma licence cette année du fait du Covid et de l'annulation des évènements - Pôle équestre de Biarritz - la cense - Centre équestre de Tremelin - ANEE - Je ne prends plus de licence. - Plus de licence car plus de chevaux en concours pour le moment - Écurie de st pierre villemoustausou

LES ELECTIONS A LA PRESIDENCE DE LA FFE

L'association GEFA n'a aucun droit de vote, puisque le GEFA n'est pas une structure et ne vend pas de licence pour le compte de la FFE. Seul l'ensemble des dirigeants de structures équestres affiliées et agréées à jour de la plus grosse cotisation (805 euros par an), peuvent voter. Les licenciés, comme une partie des gérants, ne peuvent pas voter. Seuls 1% environ des licenciés (4500 structures sur 9400) peuvent donner leur avis sur la politique de la FFE.

L'inexistence de la prise en compte du licencié cavalier dans les statuts de la FFE, la non-prise en considération de ses attentes, la non-reconnaissance des gérants n'étant pas considérés comme des membres actifs (ne payant pas la cotisation de 805 euros), l'absence de proposition quant à la prise en compte de la retraite des équidés (etc...) ont amené le GEFA à communiquer autour des élections.

En effet, il ne faut pas oublier que **le GEFA est né de l'absence de reconnaissance de la place des cavaliers au sein de la FFE** et des propos méprisants tenus par des représentants de la Fédération.

Dès le premier confinement, le GEFA a interpellé Anne de Sainte Marie et Serge Lecomte. Seule Anne de Sainte Marie a répondu et ouvert le dialogue.

Après la validation de la participation des trois candidats aux élections de la FFE, des mails leur ont été envoyés. Seule Anne de Sainte Marie a répondu.

Depuis le premier confinement et jusqu'aux élections, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'équipe d'A Cheval Demain, et ont permis au GEFA de comprendre un peu mieux le système fédéral, d'amener des points de réflexion, de préciser combien il était important de trouver un système légal pour que les cavaliers puissent participer à l'évolution de la FFE, pour un apprentissage de l'équitation adapté à chacun et respectueux de l'humain et des équidés.

À partir du moment où l'un des trois candidats encourageait le dialogue, nous avons pensé que l'avenir pourrait se construire avec cette candidate qui s'interrogeait sur la possibilité d'entendre ceux qui font vivre l'équitation aujourd'hui.

L'élection a vu la réélection de l'ancien président.

Les adhérents du GEFA doivent continuer à se mobiliser pour que l'association évolue et puisse, avec les autres associations dans la FFE et hors FFE, faire avancer la réflexion sur les droits et les devoirs des cavaliers, propriétaires, enseignants, professionnels du monde de l'équitation, mais aussi et surtout sur les droits des équidés. Nous avons besoin de vous tous !

QUELQUES CHIFFRES

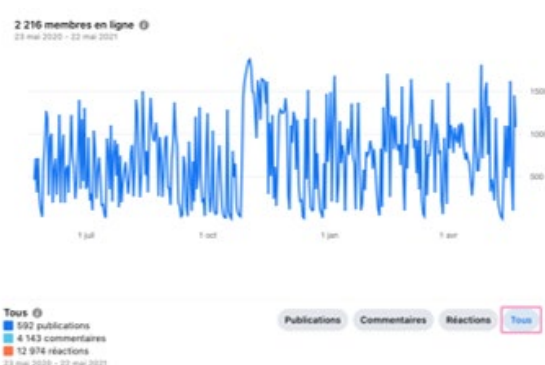
Les chiffres sont toujours intéressants, surtout quand ils montrent l'activité des groupes et l'importance, en nombre, des échanges.

Ceci dit, si seulement 30 % des adhérents aux groupes avaient pris leur adhésion à l'association, l'association aurait plus de poids. Il est donc important, dès cette année, qu'il y ait une augmentation des adhésions à l'association afin que nous ayons la possibilité d'être entendus.

Le challenge des années à venir, sera la communication du GEFA, sur les deux thèmes principaux approuvés par les adhérents à l'association, et l'augmentation du nombre d'adhérents, pour que l'association soit reconnue, si possible d'utilité publique dans deux ans (il faut trois ans d'existence pour qu'une association soit reconnue d'utilité publique).

- ❖ Facebook, Période Mai 2020-Mai 2021 : Nombre d'adhérents pour le groupe privé "Cavaliers, propriétaires suite du confinement" : **2394 adhérents**

Engagement : 592 publications
4143 commentaires
12974 réactions



- ❖ Facebook, Période Mai 2020 à Mai 2021 : Nombre d'adhérents pour le groupe privé "Conséquence du confinement filière équine" **3835 adhérents**

Engagement : 394 publications
3528 commentaires
10136 réactions



Soit pour les deux groupes privés, 6229 adhésions aux deux groupes, sachant que de nombreuses personnes sont dans les deux groupes.

- ❖ Adhésions à l'association GEFA
Période de Mai 2020 à Mai 2021 : **273 adhérents.**

BILAN DE LA PERIODE JANVIER A MAI 2021

Si le bureau du GEFA a essayé d'avancer dans le respect des statuts, s'il a tenté d'impulser une dynamique pour mobiliser ses adhérents, il est nécessaire maintenant d'arriver à mettre en place les commissions.

Pour pouvoir avancer, et proposer des solutions pérennes, pour l'avenir, le GEFA a besoin de fonctionner avec ses commissions.

Pourquoi ?

Depuis de nombreuses années, les problèmes de la représentation des cavaliers et le bien être des équidés, leur hébergement, leur retraite, sont régulièrement évoqués par les cavaliers, propriétaires, enseignants, professionnels de l'équitation, amoureux des chevaux.... Mais aucune association ne s'attelle véritablement à mettre son énergie pour que les propositions deviennent concrètes. Il est temps maintenant, d'avancer pas à pas, sans lâcher les objectifs.

Le GEFA a besoin de vous ! Le GEFA compte sur vous !

Sophie DERRIDA
Présidente



Projets du GEFA pour la période de juin 2021 à Juin 2022



Groupement Equestre de France et d'Ailleurs
1119 route du Roccas
06380 SOSPEL
Tél : 06 60 68 76 97
contact@gefa-asso.com
www.gefa-asso.com

L'association GEFA a dans ses statuts, pour objets principaux :

- D'être en lien avec les cavaliers et pratiquants de l'équitation, les propriétaires, les enseignants, les gérants de structures, les amoureux des chevaux, et tous les professionnels ayant un rapport avec le monde du cheval en France métropolitaine, en outre-mer, et dans d'autres pays, à titre individuel ou collectif (associations, groupements, syndicats, autres) ...
- De représenter, de défendre les intérêts et de rappeler les devoirs des cavaliers et pratiquants de l'équitation, des propriétaires, des enseignants, des gérants de structures, et de tous les professionnels qui sont en rapport avec le monde du cheval en France métropolitaine et outre-mer, à titre individuel ou collectif. En réalité, la FFE n'a pas pour objet, dans ses statuts, de défendre l'ensemble des cavaliers licenciés. Il y a donc là un vide à combler afin d'être enfin considérés, et la seule façon d'exister passe par l'obtention d'un statut légal, qui est celui de la création d'une association.
- De défendre les droits des équidés.
- De participer à la réflexion, à l'élaboration et la mise en œuvre de l'amélioration de tout ce qui concerne les équidés en partenariat avec les différentes instances, associations, fédérations... de la filière cheval.

Afin de pouvoir préparer cette nouvelle année, nous vous avons envoyé un sondage, pour connaître vos priorités, sur les orientations principales du GEFA.

À la question ci-après, vous avez répondu :

Quelles sont les actions prioritaires que le GEFA devrait mener durant l'année 2021/2022 ?

- **Sur Google-form : 60 réponses**
 1. La défense des droits des cavaliers* dans et hors FFE;
 2. La défense des droits des équidés.
- **Sur Eval and Go : 21 réponses**
 1. La défense des droits des cavaliers* dans et hors FFE;
 2. La défense des droits des équidés.

Deux actions prioritaires cette année :

Mettre en place les commissions pour pouvoir travailler sur les sujets choisis.

1. Ces deux thèmes sur la défense des droits des cavaliers* hors et dans la FFE et sur la défense des droits des équidés, permettront d'avancer une réflexion qui existe déjà chez certains de nos adhérents, et chez de nombreuses autres personnes proches des équidés. En fédérant notre volonté de voir les choses évoluer, nous pouvons être entendus. C'est un travail de structuration de nos réflexions qui pourra se faire lors de réunion en visio, et que nous devons présenter aux autres cavaliers, propriétaires, professionnels, amoureux des équidés, ainsi qu'aux instances. Pour avoir du poids, nous devons à la fois avoir une réflexion étayée mais aussi être nombreux dans le GEFA, le nombre donnant souvent plus de légitimité auprès des politiques.
2. **Développer la communication du GEFA**, faire connaître l'association via les moyens de communications que nous avons déjà : Facebook, site internet, Flyer, mais aussi en développant notre communication sur les autres réseaux sociaux, sur Youtube, en étant présent dans les manifestations comme les concours, les salons (stands, présentation de l'association), etc...

Sophie DERRIDA
Présidente



* le terme "cavaliers" représente toutes les personnes proches du monde de l'équitation